

## **Préambule**

L'Association Triathlon de Nyon, organisatrice de la manifestation est nommée « L'Association » dans la suite du document. L'ensemble des éléments énumérés dans cette charte peuvent être exécutés tant par des hommes que des femmes. La forme masculine a été utilisée pour simplifier la rédaction.

## **Art. 1 But**

La présente Charte règle le rôle, les droits et devoirs, ainsi que le statut des Amis du Triathlon de Nyon.

## **Art. 2 Amis**

Seule une personne physique, qui verse un soutien financier à l'Association d'un montant minimal de CHF 50.-, a la qualité d'Ami. Elle ne donne pas droit au statut de membre de l'Association.

## **Art. 3 Durée du statut d'Ami**

Tout don effectué à l'Association permet à l'Ami d'être considéré comme tel jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Un nouveau don doit être effectué chaque année afin de conserver son statut.

## **Art. 4 Contreparties**

Par principe, un don n'est pas intéressé. Il permet de soutenir l'Association sous forme de mécénat. Toutefois, les contreparties suivantes seront offertes, à bien-plaire, par l'Association :

- a) **Don de CHF 50.- à 199.-** : invitation à l'apéritif VIP durant la manifestation et nom sur la page « Partenaires » du site Internet, dans la rubrique « Amis ».
- b) **Don de CHF 200.- à 499.-** : une inscription offerte pour la course individuelle de son choix, invitation à la soirée de lancement à J-100, à l'apéritif VIP durant la manifestation et nom sur la page « Partenaires » du site Internet, dans la rubrique « Amis », ainsi qu'un dossard personnalisé.
- c) **Don de CHF 500.- et plus** : deux inscriptions offertes pour les courses individuelles de son choix, invitation à la soirée de lancement à J-100, à l'apéritif VIP durant la manifestation et nom sur la page « Partenaires » du site Internet, dans la rubrique « Amis », ainsi qu'un dossard personnalisé. En fonction du montant, le nombre d'inscriptions offertes pourra être discuté.

## **Art. 5 Anonymat**

Toute personne peut effectuer un don tout en restant anonyme. Dans ce cas, elle l'indique lors de son inscription et son nom ne figurera pas sur la liste des Amis publiée.

## **Art. 6 Inscription**

Afin de s'inscrire comme Ami du Triathlon de Nyon, il est nécessaire de s'inscrire sur le formulaire disponible depuis le site Internet [www.trinyon.ch](http://www.trinyon.ch).

## **Art. 7 Versement de la contribution**

En s'inscrivant, la personne aura la possibilité de verser directement son don via Twint. Sur demande, l'Association peut envoyer par courriel une facture pour le montant du soutien souhaité ou, si nécessaire, par courrier postal.

## **Art. 8 Protection des données**

Les informations personnelles transmises par un Ami ne seront pas utilisées en dehors du cadre prévu, à savoir : ajout à la newsletter de l'événement, ainsi que dans le listing des Amis et des invités à l'apéritif VIP. Les données ne seront aucunement transmises à des tiers.